

**PATRICK TILLET, CHARGÉ DE PROGRAMME, SERVICE DE LUTTE ANTIMINES DES  
NATIONS UNIES - LE RÔLE DES NATIONS UNIES**

Mesdames et Messieurs,

Alors que l'actualité en Irak témoigne, une fois de plus, des ravages causés par les mines antipersonnel, les initiatives de prévention méritent tout particulièrement notre temps et nos efforts. Or au travers du thème de la Convention d'Ottawa, c'est bien de prévention dont nous parlons ici à Brazzaville. Au nom du Service de lutte antimines des Nations Unies, je tiens donc à remercier la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Canada pour l'organisation de cet atelier et pour l'opportunité qui nous est offerte de nous y exprimer.

Je voudrais revenir presque quatorze ans en arrière, lorsque, en 1989, les Nations Unies mettaient en place en Afghanistan le premier véritable programme humanitaire de lutte antimines. Bien des choses ont changé et bien des progrès ont été accomplis au cours des années qui se sont écoulées depuis lors.

Beaucoup pensaient à l'époque que la question des mines était une question essentiellement militaire et ce n'est donc que par la force des choses que les agences humanitaires ont commencé à s'y intéresser. Elles l'ont fait faute de choix, l'aide internationale ne pouvant plus alors être acheminée aux populations qui en avaient besoin et le redressement économique n'étant manifestement pas possible sans la conduite d'opérations de déminage. Et c'est ainsi que, progressivement, ce que les populations locales savaient depuis longtemps pour le vivre dans leur chair est apparu aux yeux de tous, à savoir que le problème des mines est d'abord et avant tout un problème humain et humanitaire.

A partir de ces débuts timides, notre compréhension du problème et des solutions à mettre en œuvre n'a cessé de s'affiner. Nous avons commencé par réaliser - nous Nations Unies, gouvernements, CICR, Organisations non-gouvernementales - que le déminage ne pouvait pas seul répondre au problème. Dans nombre de pays il faudra en effet des années et des années pour éliminer la menace posée par les mines.

Il faut donc pendant ce temps également apprendre aux populations vivant, faute d'alternative, dans les régions touchées à minimiser leur exposition au risque. C'est ce que l'on appelle l'éducation aux risques posés par les mines (ou sensibilisation), domaine dans lequel l'UNICEF joue un rôle moteur. Mais malheureusement, déminage et éducation aux risques ne suffisent toujours pas. Tous les ans, de nouveaux innocents, vacants à leurs occupations quotidiennes bien souvent, continuent d'être victimes des mines antipersonnel en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique. Porter assistance à ces victimes est par conséquent une autre forme, essentielle elle aussi, de réponse au problème. Et pourtant, tout cela, encore, est insuffisant. Car pendant que, au prix de millions de dollars, des mines sont neutralisées et des victimes assistées dans des régions où la paix a été restaurée, dans d'autres régions de nouvelles mines sont posées à l'occasion d'autres conflits. C'est de ce constat qu'est née l'idée, ou plutôt l'appel, de la Convention d'Ottawa pour une interdiction totale des mines antipersonnel.

Notre appréciation des mesures à mettre en œuvre pour une réponse efficace au problème ne cesse en fait de s'améliorer. Avant l'entrée en vigueur de la Convention, par exemple, la question de la destruction des stocks était très largement ignorée. Ce n'est qu'au cours des deux ou trois dernières années que l'on a véritablement pris conscience de l'ampleur des stocks conservés de part le monde et de l'importance de leur destruction.

Le rôle des Nations Unies est essentiellement de porter assistance aux autorités nationales des pays affectés et de coordonner les efforts de la communauté internationale en matière d'action contre les mines. A mesure que notre compréhension du problème s'est affinée, de nombreux programmes d'assistance et de coopération ont été mis en place. Les Nations Unies avaient des programmes de lutte antimines dans environ 15 pays il y a quatre ans. Nous avons aujourd'hui deux fois plus de programmes actifs, et leur nombre s'accroît sans cesse, témoignant du succès de la Convention d'Ottawa. Nous venons ainsi de nous rendre en Tunisie et en Colombie à la demande de leur gouvernement respectif afin d'y étudier les activités déjà en cours et le besoin éventuel d'une assistance internationale complémentaire. Alors que de nouveaux programmes se mettaient en place, de nouvelles organisations sont intervenues pour mettre à disposition leur expertise, et de nouvelles institutions ont été créées, telles que le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Au total, on estime que près de 200 millions de dollars sont aujourd'hui investis chaque année dans l'assistance à la lutte antimines.

Cette montée en puissance pour ainsi dire de la lutte antimines a rendu impératif le développement de mécanismes de coordination efficace, domaine dans lequel les Nations Unies, leur Service d'action antimines (UNMAS) en particulier, ont été appelées à jouer un rôle particulier. UNMAS est, au sein du système des Nations Unies, l'organisme responsable de la coordination des activités antimines de onze départements et agences impliquées dans la lutte. Mais notre mandat est aussi, plus largement, de faciliter la coopération de tous les intervenants. Une telle coopération est, faut-il le rappeler, une obligation des Etats parties à la Convention d'Ottawa en vertu de son article six.

Je reviendrai un peu plus tard sur l'un des instruments de cette coopération internationale que constituent les réunions annuelles d'Etats parties à la Convention d'Ottawa. Je voudrais maintenant mettre l'accent sur quelques-uns des résultats des efforts des Nations Unies au niveau global.

Je commencerai par le domaine de la gestion de l'information qui est pour nous une priorité dans la mesure où l'information conditionne la planification stratégique et le management efficace des opérations sur le terrain. Il y a maintenant cinq ans que, en réponse à une offre d'assistance du gouvernement suisse, nous lui avons demandé de développer un système de gestion de l'information antimines à l'usage des programmes nationaux. Le système, plus connu sous son acronyme anglais - IMSMA, a été conçu par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en collaboration avec UNMAS. Il est maintenant totalement opérationnel et en usage dans quelques 27 programmes où il constitue un outil indispensable de planification et de coordination. Nous avons depuis lors développé un autre système pour répondre aux mêmes

besoins de planification et de coordination, mais cette fois au niveau global. Le système en question, baptisé E-MINE, est un site Internet qui permet d'accéder à toute une série d'informations concernant la lutte antimines - informations sur les projets en cours, les organisations impliquées, les principaux documents, normes techniques et instruments juridiques, ainsi que sur les investissements financiers mis en œuvre.

E-MINE a été officiellement lancé à Managua en septembre 2001 à l'occasion de la troisième réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa et je vous invite vivement à consulter le site à l'adresse Internet suivante: [www.mineaction.org](http://www.mineaction.org).

La gestion de la qualité est un autre domaine où nous avons obtenu des résultats très encourageants, et permis le développement d'outils utiles à tous. En effet, il ne s'agit pas seulement de porter assistance et de développer de nouveaux programmes, encore faut-il s'assurer que les 1 opérations entreprises respectent des normes de sécurité propres à garantir leur efficacité et la sécurité tant des démineurs que des populations civiles appelées à utiliser les zones dépolluées. C'est ainsi qu'UNMAS, travaillant une fois de plus en étroite collaboration avec le Centre de Genève, a développé des normes internationales de lutte antimines, également connues sous leur acronyme anglais - IMAS. Ces normes sont le résultat d'un long et intensif processus de consultations et de révisions. Une première série de normes a été finalisée en octobre 2001 et est en cours de traduction; à ce jour certaines normes ont déjà été traduites en français. Vous pouvez les consulter sur E-MINE. Une seconde série de normes relatives à l'éducation au risque posé par les mines est en cours d'élaboration sous l'égide de l'UNICEF, et nous espérons être en mesure de les finaliser très prochainement. Il est important de souligner que ces normes ne sont en aucune façon obligatoires. Elles ne sont pas imposées mais proposées comme référence aux gouvernements et autorités des pays engagés dans la lutte antimines. Ce sont à ces gouvernements et à ces autorités, et à eux seuls, de décider si elles devront dans leur totalité, ou en partie, ou une fois modifiées, entrer en vigueur dans les régions sous leur juridiction. Ceci dit, et dans la mesure où elles prennent en compte plus de dix ans d'expériences en matière de lutte antimines, nous encourageons naturellement l'application la plus large possible de ces normes.

Je viens de donner deux exemples du rôle des Nations Unies dans les domaines de la gestion de l'information et de la gestion de la qualité. Je pourrais en donner bien d'autres et parler également du plan d'action d'urgence dont une première application va commencer en Irak, du portefeuille annuel de projets de lutte antimines préparé par UNMAS et ses partenaires, ou bien encore du Fonds des Nations Unies pour l'assistance à l'action antimines permettant d'acheminer les financements nécessaires aux opérations prioritaires. Le temps nous manque, mais ce qui est important de souligner aujourd'hui, c'est que tous ces succès, tous ces résultats, n'auraient pas été obtenus sans la participation de tous les acteurs représentés à cette conférence, organisations internationales et non-gouvernementales et gouvernements en particulier.

Afin d'encourager une participation encore plus active et coordonnée de tous, les Nations Unies ont élaboré en 2001 une stratégie quinquennale de lutte antimines 2001-2005. Cette stratégie a été présentée et discutée à l'Assemblée générale, et est actuellement en cours d'évaluation. Elle définit tout d'abord six grands objectifs que nous proposons à titre de référence à l'ensemble de la

communauté internationale dans les domaines d'intervention couverts par le document et qui sont:

- la gestion de l'information;
- la réaction aux crises;
- l'assistance aux autorités locales;
- la gestion de la qualité;
- la coordination et la mobilisation des ressources;
- la promotion de l'action antimines.

Dans le cadre de ces objectifs généraux, elle définit aussi quarante objectifs plus précis sur lesquels le système des Nations Unies s'engage à travailler de façon particulièrement soutenue au cours des années à venir.

Cette approche stratégique ne portera ses fruits qu'avec votre soutien à tous. A cet égard, nous comptons beaucoup pour en discuter sur les mécanismes institutionnels de consultation mis en place dans le cadre de la Convention d'Ottawa, au premier rang desquels figurent les réunions annuelles d'Etats parties. Ces réunions sont appelées et organisées par le Département des affaires du désarmement (DDA), au nom du Secrétaire général des Nations Unies qui est le dépositaire du traité. Elles ont lieu tantôt dans un pays affecté par les mines, tantôt à Genève, et ont pour but d'analyser la mise en œuvre du traité, et de considérer tout problème soulevé par un Etat partie. Elles ont déjà obtenu des résultats tout à fait significatifs, avec, par exemple, la mise sur pied de Comités permanents intersessions, celle d'un Comité de coordination établi afin d'assurer la cohérence des Comités permanents, et celle d'une unité de support au sein du CIDHG.

Mesdames et Messieurs,

La lutte antimines est difficile et complexe, mais nous avons la chance, pour ainsi dire, d'avoir affaire à un problème tout à la fois relativement bien défini et qui peut être résolu. Les progrès accomplis dans plusieurs régions du monde, au Sud Liban, dans les Balkans, et plus particulièrement au Kosovo, offrent à cet égard des exemples porteurs d'encouragements. En effet après plus de deux ans d'efforts soutenus, nous pouvons dire que la menace des mines et munitions non explosées est, dans la Province du Kosovo, une affaire du passé. Ce que nous avons accompli au niveau de cette petite province européenne, nous pouvons l'accomplir au niveau mondial. Il nous revient à tous, Nations Unies, pays donateurs, pays affectés, organisations inter- gouvernementales et organisations non-gouvernementales d'y travailler en commun. Les Nations Unies pour leur part s'y engagent et appellent tous les Etats à se joindre à la Convention d'Ottawa et au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques, et à tout mettre en œuvre pour en atteindre les objectifs.

Je vous remercie.